

**INTITULÉ DU POSTE**

Directeur territorial départemental de l'Ardèche.

**Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative** <sup>(2)</sup>

**Famille professionnelle** <sup>(3)</sup> : Conception et pilotage des politiques publiques/ management stratégique

**Emploi-type** <sup>(4)</sup> n°1 : CPM-10-A- cadre d'équipe dirigeante

**Catégorie** : A

**Corps/Niveau** : agent de direction

**Groupe RIFSEEP** : 1

**AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE**

**Site** : Siège Lyon  Siège Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser : Ardèche

**Direction** : Délégation départementale de l'Ardèche

**Service/Unité** : Direction

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION**

**Enjeux / missions du service d'affectation (7)** : L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public administratif (doté d'un conseil de surveillance présidé par le Préfet de région – elle est dirigée par un directeur général), chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de santé au niveau régional, en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants de ce secteur.

L'ARS dotée de compétences larges dans le pilotage des politiques de santé, est l'interlocuteur unique dans les domaines d'intervention de la prévention, l'offre de soins et l'accompagnement médico-social.

L'ARS ARA compte environ 950 collaborateurs.

Le directeur territorial départemental est chargé de mettre en œuvre, les politiques sanitaires et médico-sociales de l'ARS et de s'assurer avec l'ensemble des acteurs du département de leur acceptabilité. Il joue un rôle privilégié dans la gestion des crises et des situations exceptionnelles avec le préfet de département. Il s'appuie en cela sur les équipes du siège.

Le travail avec les acteurs et opérateurs des territoires (élus, professionnels de santé, structures, associations, citoyens...) doit pouvoir se concevoir et se mettre en œuvre en dépassant les éventuelles contradictions entre les nécessités de répondre aux grands objectifs portés par le niveau national ou régional et la prise en compte des besoins et des pratiques qui sont à l'œuvre sur les territoires infrarégionaux (départements ou infra départementaux).

L'objectif des ARS consiste bien à mettre en œuvre ses objectifs stratégiques et opérationnels en prenant en compte les spécificités départementales et/ou infra départementales sans se départir des objectifs régionaux, et en veillant à ce que l'ARS parle d'une seule voix.

**Effectif de la délégation** : 27

## DESCRIPTION DU POSTE

**Management :** Stratégique x      Coordination       Proximité

**Nombre de personnes à encadrer directement :** 6 agents environ.

### Activités principales (8) :

- Représente le DGARS dans le département auprès des élus, autorités préfectorales et divers institutions, ainsi qu'au niveau des opérateurs
- Dirige la délégation départementale et assure la mise en œuvre de la politique régionale de santé arrêtée par le DGARS et la déclinaison territoriale opérationnelle des programmes
- Il assure le pilotage et la mise en œuvre des plans d'action territorialisés en lien avec l'ensemble des filières concernés et en cohérence avec les programmes régionaux et leurs orientations.
- Organise le fonctionnement du site, et en particulier le management des équipes placées sous son autorité, en lien avec le secrétariat général de l'ARS
- Est placé sous l'autorité hiérarchique directe du DGARS
- Coordonne sur le département, les activités exercées sous compétences du préfet de département.

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

### Activités annexes (8) :

Le directeur territorial départemental est membre du COMEX

### Spécificités du poste / Contraintes (9) :

#### Est requis:

Une expérience en ARS et savoir travailler en mode projet

Et/ou

Une expérience professionnelle sur l'un des champs principaux d'action de l'ARS (prévention, sécurité sanitaire, offre de soins ambulatoire ou hospitalière, médico-social)

Participation aux astreintes.

### Partenaires institutionnels (8) :

Internes: Direction générale, membres du COMEX, tous les agents de l'ARS

Externes: Préfectures, conseils départementaux, Etablissements de santé et médico-sociaux, associations, ....

## POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

**Lien hiérarchique :** Directeur général

**Lien(s) fonctionnel(s) :** directions métiers